

Contrat de Résiliation de Bail

Entre les soussignés :

Propriétaire :

Nom : ARKHIPOFF Nicolas né le 24/10/2004 à Johannesburg, Afrique du sud
Adresse : 16 Avenue Edouard Leprince, 91440 Bures-sur-Yvette
Téléphone : 06.31.52.03.98
E-mail : arkipoffnicolas@gmail.com

Locataire :

Nom : MME SAIM MORTARIA née le 23/08/1970 à MARSEILLE
Téléphone : 06.24.89.12.99

Adresse du logement loué : 86 BD DE PONT DE VIVAUX, Bâtiment 7, 1er étage à gauche,
13010 MARSEILLE

Objet du Contrat :

Ce contrat a pour objet de formaliser la sortie de la locataire du logement en l'état et de fixer les modalités de restitution du dépôt de garantie.

1. Date de Résiliation du Bail :

La date de résiliation du bail ayant été fixée au 24 juin 2024 par le préavis envoyé le 24 mai 2024.

2. Restitution du Dépôt de Garantie :

Le propriétaire et la locataire conviennent que, en l'absence d'état des lieux initial et sur la bonne foi des déclarations faites par Madame SAIM au sujet des travaux opérés par cette dernière ainsi que l'état dans lequel est rendu l'appartement, en échange de la sortie de la locataire en l'état du logement, le propriétaire versera à la locataire la moitié du dépôt de garantie, soit 215€.

3. Non-paiement du Loyer :

Le propriétaire confirme n'avoir pas reçu le loyer du 1er juin jusqu'au 24 juin 2024, ce qui représente 440€ de loyer impayé. En conséquence, il est convenu que le montant de 215€ retenu sur le dépôt de garantie de 430€ couvre partiellement le loyer non perçu.

4. État des Lieux de Sortie :

Un état des lieux de sortie a été effectué le 24 juin 2024, à la présence de la locataire et de Mr MARZOUK (gestionnaire du bien). Les parties acceptent que le logement soit laissé en l'état actuel.

5. Clause de Non-recours :

En signant ce contrat, le locataire renonce à toute réclamation future concernant le dépôt de garantie ou l'état du logement.

Ainsi, la locataire s'engage sur l'honneur à rendre tous les doubles de clefs en sa possession qui sont au nombre de ...3.

6. Divers :

Ce contrat est établi en deux exemplaires, un pour chaque partie. Toute modification de ce contrat doit être faite par écrit et signée par les deux parties.

Signature :

Le Propriétaire M. ARKHIPOFF Nicolas :

Signature :

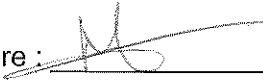


La Locataire MME SAIM MORTARIA :

Signature : 

M. ARKHIPOFF a été représenté ce jour par sa sœur et cogestionnaire du bien Mme MARZOUK Gabrielle qui atteste de l'authenticité de ce document et de la véracité des faits cités.

Mme MARZOUK Gabrielle

Signature : 

Fait à Marseille, le 03/07/2024.